



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : renforcement des restrictions des usages de l'eau

Gap, le 21/07/2022

Mise en ALERTE RENFORCÉE du bassin versant du Drac-Gapençais

La situation hydrologique reste particulièrement préoccupante sur la totalité du territoire des Hautes-Alpes.

Cette situation est le résultat d'un **déficit pluviométrique accumulé depuis le début de l'année**, d'un très faible enneigement hivernal, de successions d'épisodes de températures très supérieures aux normales.

En ce mois de juillet, la **quasi-totalité des cours d'eau offre des valeurs de débits historiquement faibles. La sécheresse des sols atteint également des records historiques. La vague de chaleur de ces derniers jours a aggravé la situation de sécheresse des sols et des cours d'eau** avec des conséquences écologiques et économiques pour le territoire haut alpin.

Les prévisions météorologiques pour fin juillet indiquent un temps chaud et une instabilité orageuse. **Cette incertitude de précipitations significatives, due à l'instabilité orageuse, ne permet pas d'envisager une amélioration de la situation de sécheresse sur le département.**

C'est pourquoi, le **Comité départemental de gestion de l'eau des Hautes-Alpes réuni le 19 juillet 2022 en préfecture a décidé**, en application du plan cadre sécheresse départemental approuvé le 4 juillet 2006, de :

- de placer le **bassin versant du Drac-Gapençais en ALERTE REFORCEE.**

Pour rappel, depuis le 1^{er} juillet,

- le **bassin versant du Buëch-Méouge** est placé en **ALERTE REFORCEE** ;
- le **bassin versant de la Durance** est placé en **ALERTE** (amont et aval de Serre-Ponçon) ;
- le **bassin versant de l'AEygues** est placé en **ALERTE RENFORCEE**, en cohérence avec la Drôme et le Vaucluse.
- le **reste du département est maintenu en vigilance** ;

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes
28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex

Ce classement implique la mise en application des mesures de restriction de l'usage de l'eau, hors agricoles et industriels :

USAGES DE L'EAU	RESTRICTIONS	
	ALERTE	ALERTE RENFORCEE
arrosage jardins potager	interdiction d'arrosage de 9 à 19h	
arrosage jardins d'agrément	interdiction d'arrosage de 9 à 19h	interdiction d'arrosage
arrosage espaces verts, pelouses	interdiction d'arrosage de 9 à 19h ET réduction des prélèvements de 20%	interdiction d'arrosage
arrosage stades de sport et golfs	interdiction d'arrosage de 9 à 19h ET réduction des prélèvements de 20%	interdiction d'arrosage de 9 à 19h ET réduction des prélèvements de 40%
lavage véhicules automobiles, engins nautiques motorisés ou non	interdiction de lavage	
lavage voiries, terrasses et façades	interdiction de lavage	
piscines et spas privés	interdiction de remplissage	
piscines et spas accueillant du public	remplissage soumis à autorisation du maire	
jeux d'eau	interdiction	
plans d'eau, bassins	interdiction de remplissage interdiction de mise à niveau	
fontaines	fermeture des fontaines	

Il convient de se référer à l'arrêté en vigueur pour connaître les modalités précises d'application des restrictions et leurs dérogations ainsi que les communes du département concernées par l'évolution de ces restrictions.

La préfète des Hautes-Alpes rappelle que l'eau est un bien commun qui doit absolument être préservé dans l'intérêt général. **L'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, entreprises, collectivités publiques et exploitants agricoles) est appelé à respecter, dès à présent, les mesures de limitations des usages** et, sur les zones placées en vigilance, à mettre en œuvre des pratiques économes en matière de consommation d'eau **afin de retarder de nouvelles mesures plus restrictives.**

Pour toute information complémentaire sur la situation de sécheresse, vous pouvez consulter:

- le portail des services de l'État dans les Hautes Alpes : <http://www.hautes-alpes.gouv.fr>
- l'application nationale sécheresse <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr